



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PETIT DÉJEUNER PRESSE LES PROJETS ACTUELS EN SANTÉ EN MOSELLE

Dossier de presse

19 MARS 2024

Sommaire

AGIR AU QUOTIDIEN POUR DÉVELOPPER LA PRÉVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTÉ	3
Programme de parentalité positive pour soutenir les familles de l'agglomération du Val de Fensch	4
Programme de renforcement des compétences psychosociales des enfants de la Métropole de Metz	4
Programme d'activité physique pour les élèves de maternelle à Thionville	5
Programme de nutrition santé « GOÛTER MON TERRITOIRE » pour les jeunes de Forbach et de Behren-les-Forbach	5
 RENFORCER LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE CHEZ LES PERSONNES AGÉES ET EN SITUATION DE HANDICAP	7
EHPAD de Sarrebourg : création d'un parcours de motricité extérieur	8
EHPAD de Gorze : formation de référent en activité physique	8
 MIEUX RÉGULER L'ACCÈS AUX URGENCES.....	9

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

AGIR AU QUOTIDIEN POUR DÉVELOPPER LA PRÉVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTÉ

CONTRATS LOCAUX DE SANTE MOSELLANS : QUELQUES ACTIONS PHARES

L'Agence Régionale de Santé Grand Est via sa Délégation Territoriale de Moselle, déploie des politiques de prévention et de promotion de la santé, notamment par le moyen des Contrats Locaux de Santé (CLS).

Le Contrat Local de Santé (CLS) constitue un des outils privilégiés de mise en œuvre de la politique régionale de santé. Il permet de mobiliser, autour d'un projet commun, les acteurs institutionnels et opérationnels d'un territoire dans le but de partager des objectifs pour la santé de la population et de réduire de manière plus efficace les inégalités sociales et territoriales de santé. Il repose sur une analyse partagée des besoins d'un territoire donné, construite à l'appui de données chiffrées mais aussi d'entretiens avec la population et les acteurs.

Concrètement, il s'agit d'un contrat d'engagement sur plusieurs années. Les partenaires de l'ARS, la plupart du temps une collectivité territoriale ou un regroupement de collectivité (communauté de communes ou d'agglomération, Métropole, pôle d'équilibre territorial rural), proposent un certain nombre d'actions en santé sur un territoire donné, pour lesquels des financeurs s'engagent. Ce sont surtout des actions de prévention et d'accès aux soins.

L'opportunité de mise en place d'un CLS résulte d'un dialogue entre l'ARS et les collectivités et leurs groupements autour des enjeux de santé du territoire. L'ARS cofinance un temps de coordonnateur CLS à part égale avec les collectivités.

A ce jour, 71 % de la population de la Moselle est concernée par une démarche CLS (versus 65 % en 2022).

Bilan des CLS en Moselle

- 6 CLS sont signés : Communauté de communes du Pays de Bitche, Communauté d'agglomération Forbach Porte de France, Metz Métropole, Communauté d'agglomération Portes de France Thionville, Communautés de Communes Sarrebourg Moselle Sud et du Pays de Phalsbourg, Communauté d'agglomération du Val de Fensch
- 2 CLS sont en cours d'élaboration : Territoire Warndt-Naborien (représentant 4 intercommunalités), Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences
- Une démarche qui s'engage en 2024 : Communauté de communes du Saulnois

En 2023, l'ARS a financé l'animation et la coordination de 6 CLS : CA Portes de France Thionville, CA du Val de Fensch, CA Forbach Porte de France, CC Sarrebourg Moselle sud, CC Pays de Phalsbourg, CC du Pays Bitche, Territoire du Warndt Naborien.

Focus sur des actions phares

Programme de parentalité positive pour soutenir les familles de l'agglomération du Val de Fensch

Dans le cadre du CLS de la communauté d'agglomération du Val de Fensch, un programme de parentalité positive a été lancé, en 2022, à Uckange, et reconduit pour 2023-2024 grâce au financement de l'ARS. Ce programme vise à renforcer les compétences familiales (soutien, contrôle, communication empathie, gestion des émotions, esprit critique et résistance aux pressions, bien-être et prévention des conduites à risque), notamment pour les parents se sentant fatigués ou en perte de confiance dans leur rôle éducatif.

Destiné aux familles résidant à Uckange, Fameck et Florange, ce programme s'adresse particulièrement aux parents d'enfants âgés de 3 à 6 ans, avec une attention spécifique portée aux parents d'enfants en situation de handicap et ceux en situation de vulnérabilité sociale. Il est fondé sur un protocole validé par Santé Publique France et implique un groupe expert de professionnels ainsi que des animateurs qualifiés et formés.

Chaque cycle de 12 séances accueille 10 à 12 familles, avec des séances hebdomadaires de 2 heures. Les sessions comprennent un temps d'accueil, des activités séparées pour les parents et les enfants, ainsi qu'un temps d'échange commun pour favoriser la communication familiale.

Les résultats de la première année de mise en œuvre, en 2022-2023, ont été positifs, avec la participation de 12 parents et 16 enfants. Un total de 17 professionnels et 6 animateurs ont été formés pour encadrer les séances, assurées par Promotion Santé Grand Est. Ce programme représente une démarche concrète pour renforcer le bien-être familial et favoriser un environnement éducatif positif pour les enfants.

L'ARS a financé la première année (17 000€) et a refinancé pour la seconde année (8 000 €) les formations des professionnels qui sont assurées par Promotion Santé Grand Est anciennement appelé IREPS Institut régional d'éducation et de promotion de la santé.

Programme de renforcement des compétences psychosociales des enfants de la Métropole de Metz

Depuis 2018, trois associations – l'IREPS Promotion Santé Grand Est, le Comité mosellan de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (CMSEA), et le Centre départemental de prévention en alcoologie et en addictologie (CDPA) - mènent un programme de renforcement des compétences dans quatre quartiers de la ville de Metz. Ce programme, déjà bénéfique pour les quartiers prioritaires (Grigy, Queuleu, Borny et Plantières), s'étend maintenant à Ban-St-Martin, Longeville-lès-Metz, Lorry-lès-Metz et Montigny-lès-Metz pour l'année scolaire 2023-2024.

Ciblant environ 300 élèves de 11 classes de 5 écoles CM1-CM2, ce programme comprend sept séances mensuelles d'au moins 1h30 chacune. Son objectif principal est de soutenir le développement des compétences cognitives (s'auto évaluer de façon positive, être conscient de soi, résoudre les

problèmes), émotionnelles (identifier, comprendre, exprimer et réguler les émotions) et sociales (communiquer de façon positive, développer des relations, s'affirmer et résister à la pression) des enfants.

En mettant l'accent sur l'auto-évaluation positive, la résolution de problèmes, la gestion des émotions et la communication positive, ce programme vise à renforcer le pouvoir d'action des enfants et des professionnels en prévention des difficultés futures.

Programme d'activité physique pour les élèves de maternelle à Thionville

5

Depuis 2016, la Ville de Thionville, puis la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville (Contrat local de santé) ont lancé un programme d'éducation à la santé dans les écoles maternelles volontaires. Cette action, menée en partenariat avec les services de l'Education Nationale et les clubs sportifs locaux, vise à encourager les enfants de grande section à adopter une pratique physique régulière dès leur plus jeune âge.

Le programme, mis en œuvre de septembre à juin, consiste en 5 cycles d'activités physiques proposés aux élèves de grande section. Chaque cycle comprend six séances d'une heure chacune, dont trois sont encadrées par des éducateurs sportifs diplômés. Ces séances permettent aux enseignants de découvrir des activités physiques adaptées aux enfants et d'acquérir des gestes simples à reproduire en classe.

Pour l'année scolaire 2022-2023 :

- **33 écoles participantes et 46 classes de grandes sections de maternelle.**
- **18 clubs sportifs volontaires représentant 12 disciplines**
- En moyenne, une classe fait appel à un ou deux clubs sportifs tout au long de l'année, offrant ainsi aux enfants environ 200 heures d'activité physique par an.

Ce programme favorise le développement moteur des enfants, améliore leurs capacités de communication et renforce leur collaboration avec les autres.

L'ARS accorde une subvention de 3 000 € par an reconduite en 2024.

Programme de nutrition santé « GOÛTER MON TERRITOIRE » pour les jeunes de Forbach et de Behren-les-Forbach

Ce programme d'éducation à la nutrition, mené sur l'année scolaire 2023-2024, en partenariat avec le Conservatoire national des arts et métiers- Institut Scientifique et Technique de la Nutrition et de l'Alimentation de Nancy (CNAM ISTNA), vise à sensibiliser 500 élèves de 2 collèges et de 4 écoles élémentaires à une alimentation saine et équilibrée. Trois communes sont concernées : Forbach, Behren-les-Forbach et Theding.

Soutenu par la Communauté d'agglomération Forbach Porte de France, l'Education Nationale, les établissements sociaux et médico-sociaux, les producteurs locaux, ainsi que les éducateurs et les clubs sportifs, ce programme s'appuie sur les orientations du Programme National Nutrition Santé (PNNS). Il comprend des séances de sensibilisation en alimentation et en activité physique pour les professionnels, des activités intergénérationnelles multidisciplinaires, impliquant des élèves et des seniors, et une journée de restitution pour partager les connaissances acquises.

Ces séances sont animées par des diététiciens et des éducateurs en activité physique adaptée.

RENFORCER LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES ET EN SITUATION DE HANDICAP

7

Dans un contexte de vieillissement de la population et de priorité nationale accordée à la prévention de la perte d'autonomie depuis 2015, l'ARS a engagé, dès 2019, une réflexion pour renforcer les actions de prévention auprès des résidents d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et des usagers des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD). C'est dans ce cadre, l'ARS, en collaboration avec la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, lance chaque année **un appel à candidatures afin de promouvoir des initiatives visant à prévenir la perte d'autonomie chez les personnes âgées.**

En particulier, il vise à soutenir les EHPAD ainsi que les SSIAD dans leurs efforts pour développer des actions favorisant l'activité physique adaptée. Ces initiatives sont essentielles pour garantir le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées, en leur permettant de rester actives et autonomes le plus longtemps possible.

Cinq axes d'intervention ont été définis, allant de l'amélioration de la santé bucco-dentaire à la prévention du syndrome de glissement, en passant par l'activité physique adaptée comme « meilleure arme antichute ».

Ces actions s'inscrivent dans les priorités du Projet Régional de Santé (PRS) visant la préservation de l'autonomie à tous les âges de la vie.

Parallèlement, l'ARS a développé des partenariats avec l'Education Nationale et le comité paralympique et sportif français dans le cadre des Jeux Olympiques 2024, afin de promouvoir la pratique du sport au sein des établissements accueillant des personnes en situation de handicap, à travers deux dispositifs concrets :

- le *label génération 2024* permet à toutes les écoles, établissements scolaires et de l'enseignement supérieur mais également des établissements et services accueillant des enfants en situation de handicap, d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes en visant davantage de sport dans le parcours de vie des enfants en situation de handicap.
- le *dispositif "ESMS et Club"* vise à accroître et pérenniser le nombre de personnes handicapées bénéficiaires d'une activité physique et sportive et favoriser les liens entre les établissements et services médico-sociaux et les club sportives.

SPORT SANTÉ DANS LES EHPAD

L'activité physique et sportive joue un rôle essentiel dans le maintien et le renforcement des capacités physiques et motrices des personnes âgées et handicapées. En favorisant l'autonomie, la santé et l'intégration sociale, elle offre de nombreux bienfaits.

L'augmentation des fonds alloués par l'ARS témoigne de son engagement dans ce domaine : 64 194 € en 2022, 133 587 € en 2023. Le montant prévu pour 2024 est de 439 000 €.

Ce financement permet une variété d'actions, telles que la création de parcours de marche, l'acquisition de matériel spécialisé (vélos, pédaliers, etc.) et le recours à des intervenants extérieurs pour des ateliers de sport adapté (psychomotricien). Ces initiatives visent à offrir un accompagnement individualisé et à favoriser le maintien des compétences, offrant ainsi une meilleure qualité de vie aux résidents tout en facilitant le travail des professionnels de santé au quotidien.

Exemples d'actions financées

EHPAD de Sarrebourg : création d'un parcours de motricité extérieur

En 2022, l'EHPAD de Sarrebourg a bénéficié d'un financement à hauteur de 70% pour la création d'un parcours de motricité extérieur. Ce projet, inauguré en juillet 2023, offre aux résidents des installations adaptées pour la pratique d'activités physiques.

Le parcours comprend plusieurs modules conçus pour développer la motricité, la souplesse, et l'amplitude des mouvements. Une station de basket adaptée aux personnes à mobilité réduite permet de stimuler les membres supérieurs et d'améliorer la souplesse des bras, tandis qu'une rivière sensorielle sécurisée offre un parcours de marche, avec barres parallèles et des dalles podotactiles, enrichi par des textures et des reliefs différents.

EHPAD de Gorze : formation de référent en activité physique

En 2022, l'EHPAD de Gorze a bénéficié d'un financement de 11 917 € pour la mise en place d'une formation de référent en activité physique. Cette initiative visait à renforcer les compétences des professionnels de l'EHPAD afin qu'ils puissent proposer des séances d'activité physique adaptées à tous les résidents.

Un professionnel référent dans chaque service de l'EHPAD a pu être formé pour organiser et animer des activités physiques variées. L'objectif était de développer des initiatives telles que des activités sportives en extérieur (ex. Olympiades, concours...), la découverte de nouvelles pratiques comme le Qi Gong, la danse assise et le yoga, ainsi que des événements collectifs comme des olympiades et des concours.

Cette démarche a également favorisé le développement de partenariats avec des structures externes pour diversifier les activités proposées aux résidents, notamment autour du jardinage et du potager.

EHPAD ayant bénéficié d'une action financée sur l'activité physique adapté

- 5 en 2022
- 8 en 2023

MIEUX RÉGULER L'ACCÈS AUX URGENCES

Face à une augmentation continue du nombre de passages aux services d'urgences hospitaliers, la Mission Flash sur les urgences et les soins non programmés, pilotée par le Pr François Braun, en 2022, préconise le recours aux infirmiers libéraux pour répondre aux besoins de soins urgents et non programmés.

Depuis plusieurs années, le recours aux services d'urgences hospitaliers ne cesse d'augmenter : 2016, 21,2 millions de passages, représentant un coût de 3,1 milliards d'euros à la charge de l'assurance maladie ; 2022, près de 1,6 million de passages recensés, soit une augmentation de 8,3% par rapport à l'année précédente.

En Moselle, cette hausse est encore plus prononcée, avec près de 300 000 passages enregistrés en 2022, soit une augmentation de 13% par rapport à 2021.

Cette situation souligne l'urgence d'adopter des mesures efficaces pour désengorger les urgences et garantir une prise en charge optimale des patients.

EQUIPE MOBILE DE LEVEE DE DOUTE

Dans le but de soulager la pression sur les services d'urgences, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) de Metz et environs, de Moselle Trois Vallées et de Thionville-Est, en collaboration avec l'Association Départementale de la Permanence des Soins (ADPS), ont lancé une expérimentation visant à offrir une alternative aux passages aux urgences pour les patients dont la situation médicale nécessite une évaluation rapide mais ne justifie pas une hospitalisation immédiate.

Depuis fin juillet 2023 jusqu'à fin août 2024, des infirmiers volontaires d'astreinte interviendront de 9h à 19h, 7 jours sur 7, pour des visites à domicile sur demande du Service d'Accès aux Soins (SAS) de la Moselle.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Les patients inclus dans l'expérimentation sont des patients ayant été contactés par le SAS de la Moselle et résidant sur l'un des territoires des CPTS.

Concrètement, en fonction de l'analyse de la situation du patient, les infirmiers effectueront des visites de "levée de doute" sur la nécessité d'une médicalisation et pourront réaliser des actes infirmiers si nécessaire. En cas de besoin, ils pourront également initier une téléconsultation assistée avec un médecin généraliste volontaire et disponible.

Les infirmiers restent en lien avec le médecin régulateur du SAS pour envisager les suites à donner (transport vers le Service d'Accueil des Urgences, orientation vers un médecin...).

Cette initiative permettra une meilleure coordination des soins de proximité, en reconnaissant le rôle crucial des infirmiers dans la gestion des urgences non programmées. Elle offre également aux

professionnels une opportunité de valorisation de leur expertise, tout en contribuant à désengorger les services d'urgences et à améliorer la prise en charge des patients sur le territoire mosellan.

Éléments chiffrés

- 24 visites réalisées entre fin juillet 2023 et fin janvier 2024.
- 95% des visites ont abouti à un maintien à domicile et 5% à une hospitalisation.
- Exemples de situations pour lesquelles les infirmiers ont été sollicités par le SAS :
 - Douleurs abdominales
 - Perfusion d'hydratation
 - Remise en place de pansement pour une fracture d'épaule
 - Réadaptation de traitement : hypertension causée par l'arrêt de deux hypertenseurs
 - Malaise
 - Bronchite et chute
 - Altération de l'état général et patient qui ne s'alimente plus
 - Pansement post-opératoire...